2005-20

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2005 - Convocation du 17/02/2005

Compte rendu affiché le : 04/03/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY

Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Présents:

Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET; MIe MILLET; M. BELLOT; M.

Mle VEYRIER (pouvoir à Mme GLATARD); M. OLLIVIER (pouvoir à Absents représentés :

M. RODRIGUEZ); Mme WYMANN (pouvoir à Mme GUERIN); M.

MACHURAT (pouvoir à M. BELLOT)

Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR Absents excusés :

Absents:

Ref: CC

| Nombre de conseillers |    |
|-----------------------|----|
| En exercice           | 29 |
| Présents              | 22 |
| Votants               | 26 |
| •                     |    |

Objet: Programmation 2005

Madame la Conseillère Municipale déléguée présente dans le cadre de la programmation politique de la ville 2005, les projets de la commune de Neuville-Sur-Saône. Celle-ci a sollicité auprès de ses partenaires des financements au taux le plus élevé, pour les actions s'y référant.

Elle propose au conseil municipal d'accepter la programmation 2005 des actions "politique de la ville" initiées par la ville ou par ses partenaires associés (cf. tableau 1).

Elle indique qu'en application des orientations adoptées, la commune attribue chaque année des subventions ou des participations pour la réalisation des actions retenues. Pour 2005, la répartition proposée est la suivante (tableau 2).

## Le Conseil Municipal, à la majorité (abstentions : 3)

- OUI l'exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- VU le contrat de ville.
- ADOPTE la programmation 2005 des actions "Politique de la Ville" initiées par la commune ou ses partenaires associés, conformément aux tableaux 1 et 2 qui seront annexés à la présente délibération,
- PRECISE que ces actions sont prévues au budget communal, tant en recette qu'en dépense,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme, NEUVILLE-SUR-SAÔNE, Le 24 février 2005 Le Maire,

Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire anrès Dépôt en préfecture le 18.03.2005 Publication ou affichage du 18.03.2005 Paul LAFFLY, Maire.